

# Les Infos de Base

mercredi 2 novembre 2005  
volume 8, numéro 44  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique ACCÈS LÉGAL<sup>md</sup>. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

Liste des modifications  
apportées à l'*Infobase  
Lois du Québec*

Liste des modifications  
apportées à l'*Infobase  
Règlements du Québec*

### État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 44 du 2 novembre 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 2 novembre 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 44 du 2 novembre 2005, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 43 du 29 octobre 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 17 novembre 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 44 du 2 novembre 2005, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 43 du 29 octobre 2005.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2005.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2004.

### Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Loi sur l'assurance parentale*, L.R.Q., c. **A-29.011**.

*Entrée en vigueur de l'article 150.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

### Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

*Règlement sur la chasse*, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 0.1.2.02], ann. V.

*Règlement modifiant le Règlement sur la chasse*, A.M. 2005-022 du 13-05-05, (2005) 137 *G.O.* 2, 2191, a. 14.

*Règlement d'application de la Loi sur les coopératives*, [R.R.Q., c. **C-67.2**, D. 953-2005 du 19-10-05, (2005) 137 *G.O.* 2, 6241], nouveau.

*Règlement d'application de la Loi sur les coopératives*, [R.R.Q., c. C-67.2, r. 1], abrogé.

*Règlement d'application de la Loi sur les coopératives*, D. 953-2005 du 19-10-05, (2005) 137 *G.O.* 2, 6241.

*Règlement des cours municipales*, [R.R.Q., c. **C-72.01**, D. 950-2005 du 19-10-05, (2005) 137 *G.O.* 2, 6237], nouveau.

*Regulation respecting the tariff of remuneration payable for municipal elections and referendums*, [R.R.Q., c. **E-2.2**, r. 2], s. 22.2.

Erratum, (2005) 137 *G.O.* 2, 4801.

Gaudet Éditeur Ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

*Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat*, [R.R.Q., c. **F-3.1.1**, r. 0.2.1], a. 17.

*Décret concernant une modification aux Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat*, D. 915-2005 du 12-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6317.

*Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat*, [R.R.Q., c. F-3.1.1, r. 0.2.2], a. 16.

*Décret concernant une modification aux Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat*, D. 916-2005 du 12-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6317.

*Programme d'aide financière aux entreprises laitières caprines*, [R.R.Q., c. **L-0.1**, Avis du 14-10-05, (2005) 137 G.O. 1, 942], nouveau.

*Programme relatif à l'implantation de commissions forestières régionales et à la conception et à la préparation de plans régionaux de développement forestier*, [R.R.Q., c. **M-25.2**, D. 929-2005 du 12-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6333], nouveau.

*Règlement sur la commercialisation du bois de la Beauce*, [R.R.Q., c. **M-35**, r. 20.1], aa. 1, 2, 4-6, 8-13, 15-18.

*Règlement modifiant le Règlement sur la commercialisation du bois de la Beauce*, Décision 8443 du 24-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6273, aa. 1, 2.

*Règlement sur le fonds de roulement des producteurs de bois de la Beauce*, [R.R.Q., c. M-35, r. 20.4.1], aa. 1-4.

*Règlement modifiant le Règlement sur le fonds de roulement des producteurs de bois de la Beauce*, Décision 8442 du 24-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6273, aa. 1, 2.

*Plan conjoint des producteurs de bois de la Beauce*, [R.R.Q., c. M-35, r. 20.6], aa. 6, 7-12.

*Résolution modifiant le Plan conjoint des producteurs de bois de la Beauce*, Décision 8438 du 24-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6271, a. 1.

*Règlement sur la conservation et l'accès aux documents de l'Association des producteurs de bois de la Beauce*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 0.8.01], titre, aa. 1, 2, 5, 7.

*Règlement modifiant le Règlement sur la conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs de bois de la Beauce*, Décision 8440 du 24-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6272, aa. 1, 2.

*Règlement sur les contributions des producteurs de bois de la Beauce pour l'application du Plan conjoint et de différents règlements*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 0.8.03], aa. 1-4.

*Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de bois de la Beauce pour l'application du Plan conjoint et de différents règlements*, Décision 8444 du 24-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6274, aa. 1, 2.

*Règlement sur le fichier des producteurs de bois de la Beauce*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 0.8.1], aa. 1-5, 7.

*Règlement modifiant le Règlement sur le fichier des producteurs de bois de la Beauce*, Décision 8439 du 24-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6271, aa. 1, 2.

*Règlement sur le fonds forestier des producteurs de bois de la Beauce*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 0.8.2], aa. 1-6.

*Règlement modifiant le Règlement sur le fonds forestier des producteurs de bois de la Beauce*, Décision 8441 du 24-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6272, aa. 1, 2.

*Règlement sur l'imposition d'une contribution spéciale pour l'administration du fonds forestier des producteurs de bois de la Beauce*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 0.8.3], a. 1.

*Règlement modifiant le Règlement sur l'imposition d'une contribution spéciale pour l'administration du fonds forestier des producteurs de bois de la Beauce*, Décision 8445 du 24-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6275, a. 1.

*Règlement sur le prélèvement des contributions des producteurs de bois de la Beauce*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 0.8.4], aa. 2, 3, 4, 6, ann. I.

*Règlement modifiant le Règlement sur le prélèvement des contributions des producteurs*

*de bois de la Beauce*, Décision 8446 du 24-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6275, aa. 1, 2.

*Règlement sur la soustraction de certains régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, [R.R.Q., c. **R-15.1**, r. 4], aa. 14.1-14.8.

*Règlement modifiant le Règlement sur la soustraction de certains régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, D. 987-2005 du 19-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6258, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.